

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 19 février 2009 s'est réuni en session ordinaire à Saint Laurent de Mure, le 4 mars de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 65

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (4)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (14)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (10)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (16)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Les marchés actuels concernant les prestations d'assurances arrivent à échéance au 31 décembre 2009 (durée 5 ans).

Compte tenu de la complexité de ce dossier et de la spécificité des négociations à entreprendre, à la fois dans le cadre des marchés publics, mais également vis-à-vis du code des assurances, il paraît nécessaire de s'adjoindre une mission de conseils pour l'aboutissement de ce dossier.

Il est donc proposé de faire de nouveau appel à la société PROTECTAS pour nous aider dans la réalisation de ce marché.

Cette mission comprend les prestations suivantes :

- Définition des besoins
- Mise en concurrence des assureurs
- Analyse des offres
- Négociations éventuelles
- Mise au point des contrats d'assurances

Le montant total de cette prestation s'établit à 11 000,00€ HT

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 mars 2009

**Le Président
M. NIVON**